PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGGLO HÉNIN-CARVIN

62 Pas-de-Calais
Mon Département

Dans le cadre du

Contrat local d'éducation artistique nouvelle génération (CLEA +)

La communauté d'agglomération Hénin-Carvin en partenariat avec
La direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, le rectorat de l'académie de Lille, la direction des services départementaux de l'éducation nationale lance,

En lien avec le conseil départemental du Pas-de-Calais

Un APPEL À CANDIDATURES
en direction des journalistes

Pour deux résidences-mission à des fins d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression

Année 2027-2028

9-9bis

Réseau Communautaire des Médiathèques de l'agglomération d'Hénin-Carvin RCM

CONTEXTE

La communauté d'agglomération Hénin-Carvin a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique. Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de renouveler le dispositif en 2025, par la mise en place du nouveau contrat local d'éducation artistique « tout au long de la vie » se déployant sur trois années scolaires, le CLEA +.

Le CLEA+ accorde une place particulière à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitant.e.s du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnel·le·s de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, etc. qui le composent.

C'est ainsi que chaque année se mettent en place des résidences-mission d'artistes/journalistes, à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également en direction des habitant·e·s du territoire dans leur ensemble. Ces présentes résidences-mission concernent l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles et associatives accueillant des publics des 14 communes qui composent l'intercommunalité. Le 9-9bis, passé au statut d'EPCC en avril 2017, a depuis, une délégation pour la maîtrise d'œuvre du CLEA de la part de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin. Il met en place et coordonne la résidence.

Les axes du CLEA + et leurs modalités d'exploration

Dans le cadre du CLEA +, la communauté d'agglomération Hénin-Carvin a défini deux axes structurants qui guideront l'ensemble des résidences-mission et des actions menées sur les trois années de conventionnement : les jeunesses et les temps de la culture. Ces axes constituent à la fois des priorités politiques et des champs d'exploration artistique, culturelle et journalistique, pensés en résonance avec les réalités du territoire et les parcours de vie de ses habitant.e.s.

Les jeunesses

Le présent appel à candidatures invite les journalistes à se saisir pleinement des enjeux liés aux 16-25 ans, en particulier ceux éloignés des dispositifs publics, dont la part de jeunes « ni en emploi, ni en formation » reste supérieure aux moyennes régionales et nationales. Une attention spécifique sera portée aux structures capables de capter ces publics (Mission Locale, clubs de prévention, etc.) et à l'expérimentation de nouvelles formes d'implication : participation aux choix journalistiques, définition des thématiques, actions auprès des professionnel.les. Le déploiement des présences journalistiques constituera un levier de mobilité et de rencontre entre les différentes jeunesses du territoire, avec un appui sur les lieux et acteurs culturels. L'éducation aux médias et à l'information sera mobilisée pour renforcer l'autonomie et l'expression de ces publics.

Les temps de la culture

Une attention particulière sera portée aux « temps de la culture », afin de favoriser la participation des publics. Les résidences se dérouleront aussi bien en temps de vacances, périodes privilégiées pour toucher plus largement les jeunes et renforcer leur accès aux propositions culturelles. Les projets devront favoriser la rencontre entre les habitant.e.s et artistes, renforcer l'accès à la création sous toutes ses formes, et expérimenter de nouvelles temporalités (période estivale, vacances scolaires, temps forts du territoire). Les résidences, actuellement concentrées d'octobre à avril, seront rééchelonnées pour un équilibre tout au long de l'année. Des expérimentations sur des champs nouveaux, tels que la culture scientifique et technique, sont également encouragées.

PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

***Carte découverte / Hénin-Carvin**, (plateforme officielle de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin)*. Source : https://www.calameo.com/agglo-henincarvin/read/001036205fb69e5dac2f9

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, compte une population d'environ 126 130 habitants. Il regroupe 14 communes : Bois-Bernard, Carvin, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Evin-Malmaison, Hénin-Beaumont, Leforest, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Noyelles-Godault, Oignies, Rouvroy

Il est utile de préciser que :

- 40% de la population a moins de 30 ans ;

- 37% n'a pas de diplôme ;
- La densité de population est élevée (1 125,5 habitants/m²) ;
- 15,9 % de la population est au chômage ;
- Les 15-24 ans représentent 14 948 individus : 6 499 sont actifs (43%)

Le territoire intercommunal sur lequel se met en œuvre le CLEA+ est marqué par une histoire industrielle forte et est aujourd'hui en pleine reconversion. D'un passé minier et industriel qui a façonné l'histoire sociale et culturelle à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est sur un territoire en pleine mutation que les artistes en résidence-mission seront amenés à évoluer.

Pour plus de précisions, la fiche INSEE du territoire de l'agglomération est consultable sur : Accueil - Insee - Institut national de la statistique et des études économiques

Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié : http://www.agglo-henincarvin.fr/

Les sites internet du 9-9bis et du réseau communautaire des médiathèques peuvent également vous donner des éléments sur les axes culturels portés par l'agglomération : www.9-9bis.com et www.mediatheques-rcm.fr
Le territoire est traversé par quatre circonscriptions de l'éducation nationale : Hénin-Beaumont, Noyelles-Godault, Montigny-en-Gohelle, Carvin.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 105 écoles maternelles et élémentaires ;
- 15 collèges ;
- 5 lycées et lycées professionnels ;
- 3 centres de formation pour adultes.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de rencontre, de médiation et de construction de projets. Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures municipales de loisirs (centres de loisirs, clubs ados,…) ou d'accueil diverses, et des écoles municipales de musique.

Les médias sur le territoire

Plusieurs médias sont implantés sur l'agglomération, notamment :

- ILTV
- Voix du Nord

D'autres sont également ressources, comme :

- Radio Scarpe Sensée
- RBM
- Radio +
- PFM

Les initiatives menées autour du documentaire et du reportage

Plusieurs initiatives liées au reportage et au documentaire existent, notamment :

- Le Festival International du Grand Reportage d'Actualité (FIGRA) : en partenariat avec la ville de Noyelles-Godault et le lycée Darchicourt d'Hénin-Beaumont, une sélection des films présentés dans le cadre du FIGRA est présentée également aux écoles, collèges et lycées du territoire de l'agglomérat ion.

Acteurs et lieux ressources

Le territoire est riche d'un tissu associatif dense en matière de valorisation patrimoniale. Il compte de nombreuses associations animées par des bénévoles. Certaines d'entre elles ont pour objet de préserver un lieu patrimonial ou un monument.

Le 9-9bis constitue un lieu de ressources de premier ordre pour le déploiement du CLEA. Il s'appuie sur un fonds documentaire riche et spécifique, étroitement lié à l'histoire minière du territoire : enregistrements sonores d'anciens mineurs et de passionnés, plans et documents techniques relatifs au site du 9-9bis, ainsi que des revues issues des compagnies minières et des Charbonnages de France. Ce patrimoine est renforcé par le projet artistique et culturel du 9-9bis, offrant un cadre particulièrement propice à la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle. A noter également la présence de la télévision locale ILTV qui dispose d'un fonds de reportages réalisés entre 2003 et aujourd'hui sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Les équipements culturels du territoire sont autant de lieux de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe des projets :

- Le réseau des médiathèques communautaires, composé de 13 équipements répartis sur l'ensemble du territoire, constitue un partenaire essentiel du CLEA. Ce sont de véritables relais de diffusion et d'accompagnement des projets menés dans le cadre des résidences-missions. Les médiathèques forment un réseau finement maillé sur le territoire de la CAHC, offrant des points d'entrée directs et privilégiés au sein des communes. Certaines médiathèques disposent d'auditoriums et de salles d'ateliers, et toutes sont équipées de tablettes ainsi que de postes multimédia connectés à Internet.
- L'association Ose Arts !, le centre culturel Matisse à Noyelles-Godault, le Centre culturel Nelson Mandela et l'École Buissonnière à Montigny-en-Gohelle, et l'association l'Escapade sont des lieux de pratiques artistiques et de diffusion de spectacles régis pour la majorité au niveau communal qui peuvent permettre d'accueillir du public.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération et ses partenaires proposent deux résidences-mission ouvertes à journalistes.

QU'EST-CE QU'UNE RESIDENCE-MISSION A DES FINS D'EDUCATION AUX MEDIAS, A L'INFORMATION ET LA LIBERTE D'EXPRESSION ?

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) est engagée depuis 2015 dans un contrat local d'éducation artistique (CLEA) en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Pas-de-Calais), et le conseil départemental du Pas-de-Calais a souhaité étoffer le dispositif existant en proposant - en plus des trois résidences-mission artistiques - deux résidence-mission d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle ou d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, « tout au long de la vie », prennent place dans le cadre du nouveau contrat local d'éducation artistique (CLEA+) et sont menées en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la CAHC, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).
Le CLEA constitue avant tout une opportunité de croiser et de faire se rencontrer journalistes et habitants. Il doit libérer la pensée, la parole et créer des espace-temps nécessaires à la réflexion et à l'échange. Le sens de ce projet est de rendre le public moteur de la démarche. Il s'agira de créer avec, pour et à partir des projets des habitants.

Les partenaires, précités, soutiennent ce CLEA+ sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc. Une résidence-mission repose :

- **sur une grande disponibilité du journaliste – résident.e**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture…) la co-élaboration d'actions artistiques/journalistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- **sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives.** Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.
- **Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre.** Pour le.la journaliste-résident.e, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche journalistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il.qu'elle met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se

différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

Pour en savoir plus : « qu'est-ce-qu'une résidence-mission ?

CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION

Au regard des spécificités du territoire et des projets qui y sont menés en particulier dans les domaines de la musique, les arts plastiques, l'écrit, l'illustration et/ou du patrimoine. Il est attendu des journalistes qu'ils proposent des projets favorisant l'articulation avec ces domaines.

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la communauté d'agglomération Hénin-Carvin souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année scolaire 2027-2028 en invitant à nouveau, deux journalistes professionnel·les dans le respect de son indépendance.

Ceci afin :

- de fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge la responsabilité d'un public diversifié (de la crèche aux séniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, aux détenus, etc.) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;

- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, des équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, réseau des bibliothèques, responsables associatifs, etc.) dans la production et la co-production de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;

- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes engagées ;

- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de requestionner sa propre démarche de journaliste ;

- de venir résider, accompagné·e, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc.) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers ;

- de renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire ;

Les journalistes bénéficieront d'une prise en charge de leur hébergement par la collectivité. Un logement situé sur le territoire leur sera mis à disposition, partagé avec les artistes/journalistes en résidence-mission.

Objectifs

De façon plus précise, la résidence-mission a pour objectif :

- De faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- De sensibiliser aux enjeux d'information et de liberté d'expression ;
- De donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage.
- D'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'internet de façon générale ;
- De faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.

Le·la journaliste proposera pour cela des interventions ponctuelles ou suivies, expérimentales et participatives, auprès du jeune public en temps scolaire et hors temps scolaire ainsi qu'aux encadrants professionnels : enseignants, animateurs, médiateurs, voire mêmes familles et parents.

À PROPOS DU PRÉSENT APPEL À CANDIDATURES

En vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, est donc recherché **deux journalistes professionnel·les (titulaire ou non d'une carte de presse) issu de tout support média (presse écrite, radio, photo, audiovisuelle ou web).**

Ce présent appel à candidatures est ouvert aux journalistes, français ou étrangers, maîtrisant l'usage de la langue française (oral et écrit). Le·la journaliste devra fédérer autour de sa présence et de sa démarche une large communauté : scolaire, éducative, associative, culturelle, médicale et sociale.

Il s'attachera à présenter son projet en précisant les articulations possibles avec le territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, ses habitant·e·s, son histoire, ses ambitions en matière de transitions.

Le·la journaliste retenu·e sera appelé à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates ci-dessous précisées d'un commun accord avec la collectivité. Il.elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il est précisé que les interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

CALENDRIER DE LA RESIDENCE-MISSION

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines et demie de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine. Elle se répartit en deux temps, une semaine d'immersion sur le territoire à la semaine du 11 octobre 2027 (avec l'organisation de la 27ème heure) et la résidence à proprement parler, **du 03 janvier au 30 juillet 2028.**

Deux sessions distinctes sont prévues pour l'année 2027 :

Session 1 : du 03 janvier au 30 avril 2028

Session 2 : du 03 avril au 30 juillet 2028

Les artistes sont invités à préciser, dans leur dossier, leurs disponibilités pour l'une et/ou l'autre session.

Le calendrier se déroule de la façon suivante :

- **La semaine d'immersion sur le territoire la semaine du 11 octobre 2027.** Cette période, commune à celle des trois artistes, prévoit l'organisation de temps de rencontres qui permettront aux enseignants (1er et 2nd degré), mais également aux professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation, de la justice, du sanitaire et du médico-social... de découvrir les journalistes avec notamment l'organisation de la 27ème heure ;
- **La phase de déploiement d'une durée de 16 semaines ½ :**

Session 1 : du 03 janvier au 30 avril 2028

Session 2 : du 03 avril au 30 juillet 2028

Les premières semaines de cette phase sont constituées de rencontres auprès d'équipes de professionnels, tous invités à mettre en place la co-construction des projets avec les journalistes résidents. Les semaines suivantes permettent aux journalistes, aux équipes d'enseignants et et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire de mettre en œuvre le projet, imaginé conjointement, au bénéfice des publics accompagnés.

Au cours de cette deuxième phase, les journalistes poursuivent les rencontres avec une grande diversité de partenaires potentiels du territoire dont les équipes d'enseignants, de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire (animateurs, éducateurs, médiateurs), de professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, etc. À cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux journalistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre des artistes, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher ou de faire se questionner les enfants, les adolescents ou les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques, en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner, sous des formes très variées, un minimum de 20 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation, pour chacune, d'une équipe de professionnels, et non d'un seul interlocuteur.

Parallèlement à ces résidences-mission EMI tout au long de la vie, trois résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle auront lieu simultanément sur le territoire. De ce fait les échanges et interactions sont possibles et encouragées.

Comprendre le CLEA Hénin-Carvin : https://cleahenincarvin.wordpress.com

CONDITIONS FINANCIERES :

Les contributions respectives de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution du journaliste.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste ou journaliste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut du journaliste). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Les missions attendues dans le cadre de cette résidence-mission sont :

- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques, journalistiques » et de « propos culturels »,
- La diffusion des travaux journalistiques, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions du journaliste-résident. Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est demandé au journaliste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Les journalistes sont appelé.es à résider sur le territoire et à se rendre disponibles pour la mission du **03 janvier au 30 avril 2028 (session 1) ou du 03 avril au 30 juillet 2028 (session 2).**

FRAIS ANNEXES :

La collectivité assure les frais relatifs à l'hébergement du résident. Elle prend également en charge deux voyages aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine sur présentation de justificatifs ou sur la base du barème kilométrique en vigueur). En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge du journaliste.

Toutefois, si le.la résident.e habite à proximité de l'agglomération et fait le choix de trajets quotidiens (nous sommes en effet au carrefour Lille / Lens / Arras / Douai) », et en cas de non mise à disposition d'un logement, un défraiement kilométrique équivalent aux frais de déplacement sur le territoire d'action pourront être pris en charge par la communauté d'agglomération Hénin-Carvin sur la base des kilomètres effectivement réalisés au service du projet par l'artiste/journaliste au tarif en vigueur dans la collectivité.

Chaque activité organisée en collaboration avec un journaliste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste- résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

ACCOMPAGNEMENT :

La communauté d'agglomération Hénin-Carvin, au côté des partenaires que sont la DRAC, l'éducation nationale, et le département, est à l'initiative de la résidence-mission. Cependant, par délégation, l'EPCC 9-9 bis est l'opérateur de l'action.

À ce titre, il :

- accompagne les journalistes-résidents afin de le guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des journalistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes journalistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes journalistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible,

auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des journalistes, gestion du budget…).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, l'information est relayée aux établissements scolaires du territoire pour permettre le meilleur accueil possible aux artistes/journalistes-résident.es et favoriser l'appropriation par le plus grand nombre de leurs projets. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps périscolaire et hors temps scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération Hénin-Carin.

TRANSITION

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les journalistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

FAIRE CANDIDATURE

Chaque journaliste intéressé par cette offre est invité·e, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé «Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- Un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courrier gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées ;
- Votre curriculum vitae ;
- Si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre ;
- Si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion sur le territoire.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : clea@9-9bis.com
Objet : CLEA CAHC 2027-2028/ suivi du nom du journalistes

La date limite d'envoi est fixée au plus tard dimanche 13 décembre 2026.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront la **semaine du 11 janvier 2027.** Les noms des artistes seront annoncés **au plus tard le 22 janvier 2027.**

Il est précisé que si le.la journaliste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un.e même journaliste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

POUR TOUTES DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Julie Bossard
Coordinatrice CLEA
03 61 57 06 24
Julie.bossard@9-9bis.com

Site internet du CLEA Hénin-Carvin
https://cleahenincarvin.wordpress.com/

Site internet de la DRAC Hauts-de-France
Action culturelle et territoriale en Hauts-de-France | Ministère de la Culture